

Gestion responsable des forêts – Les certifications FSC et PEFC

Le sommet sur les changements climatiques qui s'est déroulé à Copenhague en 2009 a confirmé une nouvelle fois le rôle fondamental des forêts dans les équilibres écologiques de la planète. La déforestation est reconnue comme une des principales sources d'émission de gaz à effet de serre. Aussi, des dispositifs pragmatiques permettant d'agir, parallèlement aux grandes négociations internationales, ont été proposés et mis en œuvre depuis quelques années par des organismes non gouvernementaux. L'un d'entre eux repose sur une « certification » garantissant aux consommateurs que les produits bois ou papiers qu'ils consomment proviennent de forêts gérées de manière responsable.

Cette certification se développe un peu partout dans le monde.

En Afrique centrale, un exemple démonstratif est celui du Congo (Brazzaville) qui détient la plus grande superficie de forêt tropicale certifiée, soit 2,5 millions d'hectares sur 4 millions au total. Cette certification s'appuie sur le label « FSC » que les entreprises qui exploitent la forêt congolaise considèrent comme indispensable, non pas pour vendre plus cher mais pour se maintenir sur le marché, notamment en Europe où elles ne peuvent plus vendre de bois sans disposer d'une certification. L'IFIA¹ (Association interafricaine des industries forestières) qui regroupe 300 entreprises, vise ainsi 10 millions d'hectares certifiés en 2012.

La certification FSC en bref

Le FSC (Forest Stewardship Council en anglais, traduit par « Conseil de Soutien de la Forêt » en français) est une organisation internationale indépendante, non-gouvernementale et à but non lucratif, qui intervient sur les produits de la forêt pour les entreprises, organisations et communautés intéressées à une gestion responsable des forêts. Ce Conseil, créé en 1993 par des entreprises de la filière bois et des organisations à caractère social ou écologique, suite au Sommet de la Terre de Rio, est représenté dans plus de 50 pays dans le monde. Le constat était alors qu'il n'y avait pas assez d'initiatives internationales pour protéger les forêts, face à la rapide déforestation, notamment en zone tropicale.

Parmi ses différentes activités, le Conseil FSC gère un « écolabel », qui assure que la production d'un produit à base de bois (ex : un meuble) a respecté des procédures censées garantir la gestion durable des forêts. Dans la mesure où le processus de gestion prend en compte la qualité et la performance environnementale, mais aussi les aspects sociaux et économiques, le FSC est considéré comme un

¹ Regroupant plus de 300 entreprises, à travers leurs associations professionnelles, l'IFIA assure depuis 1996 la promotion internationale des bois africains dans une optique de gestion durable des ressources forestières

écolabel, mais aussi comme un « éco-socio-label ». D'autres, à l'inverse, le classe dans la catégorie des labels dits de « éco-blanchiment » (greenwashing² en anglais).

Le but du FSC est d'encourager les initiatives de gestion forestière socialement, écologiquement et économiquement responsables, en les rendant visibles et crédibles par un label apposé sur les produits issus de forêts certifiées. Le logo FSC signale au public un produit correspondant à un cahier des charges clair, transparent et vérifié par des certificateurs indépendants. Il permet ainsi au consommateur ou au public d'identifier le bois et ses produits dérivés issus d'une forêt bénéficiant d'une gestion forestière respectant les principes du développement durable tels que définis à Rio en juin 1992, c'est-à-dire :

- écologiquement adaptée
- socialement bénéfique
- économiquement viable

Le Conseil FSC est un organisme ouvert à toute organisation ou individu intéressé par la gestion forestière. Il est composé de membres répartis également en trois collèges : environnemental, social, économique. Son système de gouvernance assure un équilibre entre les représentants du Nord et du Sud.

Il existe des structures FSC nationales fondées sur un système de gouvernance similaire. Toutefois, au niveau national, les représentants des gouvernements ou des administrations (collectivités locales, organismes publics ou para publics en charge des forêts, instituts de recherche publics...) peuvent y adhérer.

Le processus de certification FSC

Le FSC est une assemblée d'acteurs provenant d'horizons différents, intéressés par les questions forestières, qui produit des normes (ou standards). Il a ainsi élaboré une série de 10 principes et 56 critères de bonne gestion forestière valables pour tous les types de forêts, qui servent de référence à l'élaboration de règles de gestion forestière.

Lorsque des structures FSC nationales existent, des groupes de travail élaborent des référentiels normatifs nationaux en adaptant les principes et critères du FSC aux contextes locaux. Dans le cas où les initiatives nationales n'ont pas encore établi leurs propres référentiels de gestion forestière, ce sont des organes de certification tierce partie dûment accrédités qui sont chargés d'adapter les référentiels normatifs au contexte local, sous le contrôle de FSC International. L'accréditation de ces organes de certification, qui doivent être indépendants et impartiaux, est assurée par ASI (Accreditation Services International).

Deux types de certification existent : la certification de la gestion forestière et la certification de la chaîne de contrôle (ou chaîne de traçabilité). Cette dernière est destinée à contrôler le bois de l'amont (l'unité de gestion de la forêt certifiée) jusqu'au client final en passant par toutes les étapes de la production et de la transformation et éventuellement du recyclage de déchets bois-papier.

² En français, l'éco-blanchiment ou blanchiment écologique qui est un procédé de marketing utilisé par une organisation (entreprise, gouvernement, etc.) dans le but de donner à l'opinion publique une image écologique responsable, alors que plus d'argent a été investi en publicité « verte » que pour de réelles actions en faveur de l'environnement.

Les 10 principes du FSC

Principe 1 : Respect des lois et des principes FSC

Principe 2 : Sécurité foncière, droits d'usage et responsabilités

Principe 3 : Droits des peuples indigènes

Principe 4 : Relations avec les communautés et droits des travailleurs

Principe 5 : Produits et services issus de la forêt

Principe 6 : Impact environnemental

Principe 7 : Plan d'aménagement

Principe 8 : Suivi et évaluation

Principe 9 : Maintien des forêts à haute valeur pour la conservation

Principe 10 : Plantations

Pour en savoir plus :

IFIA : <http://www.association-ifa.net/>

FSC : <http://www.fsc.org/>

FSC France : <http://www.fsc-france.fr/>

Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) : <http://www.itto.int/fr/>

La certification des forêts européennes PEFC

La certification FSC se révèle mal adaptée aux réalités des forêts européennes qui se particularisent par un fort morcellement et une large prédominance de la forêt privée. C'est pourquoi, en 1998, des propriétaires forestiers de six pays européens ont mis au point un Programme de reconnaissance des certifications forestières, anciennement appelé Programme Européen des Forêts Certifiées (PEFC).

Dans une logique de développement durable, la certification PEFC a pour objectif de concilier environnement et réalités économique et sociale. Dans un contexte où le consommateur fait souvent l'amalgame entre production de bois et déforestation des forêts tropicales en Amazonie, la forêt européenne devait se démarquer.

PEFC est une organisation « chapeau ». Elle fonctionne en accordant son approbation à des systèmes nationaux de certification de forêts développés à travers des processus multi - parties prenantes et conçus en fonction des priorités et des conditions locales. Elle applique les lignes directrices de l'ISO pour la certification et l'accréditation en faisant la distinction avec l'élaboration des normes et prend en compte l'ensemble des dispositions réglementaires régissant la forêt en Europe et son développement durable.

Avec environ 30 systèmes de certification nationaux approuvés et plus de 220 millions d'hectares de forêts certifiées, PEFC est devenu le plus important système de certification de la forêt dans le monde.

Chaque système de certification national est soumis à une évaluation par tierce partie pour s'assurer de sa conformité avec les règles internationales de la certification de manière à garantir l'équivalence de tous les produits du bois certifiés PEFC, en matière de gestion forestière durable. Entre les pinèdes

méditerranéennes et les vastes étendues de conifères scandinaves, les visages de la forêt européenne sont multiples. Pour respecter ces spécificités, ce sont les associations régionales PEFC qui établissent les cahiers des charges que doivent suivre les producteurs de bois.

De nombreux pays européens utilisent uniquement le système PEFC : la France, mais aussi la Belgique, la Finlande et la Norvège. D'autres pays comme la Suède ou l'Allemagne ont également adopté les deux certifications, PEFC et FSC. D'autres pays hors d'Europe font également appel à cette certification PEFC tels que le Canada, le Brésil, la Malaisie, etc.

En Afrique, le Schéma de certification forestière gabonais (PAFC Gabon, Pan African Forest Certification Scheme) a été le premier en 2009 à répondre aux critères de durabilité élaborés par le PEFC. Il s'agit d'un pas majeur car le bois gabonais ainsi certifié peut dorénavant avoir accès à des marchés très exigeants en termes de conditions environnementales.

Jusqu'ici, plus que 6.000 entreprises ont obtenu la certification de PEFC offrant des dizaines de milliers de produits certifiés PEFC.

Pour en savoir plus :

PEFC : <http://www.pefc.org/>

PEFC France : <http://www.pefc-france.org/>

PEFC Belgique : <http://www.pefcbelgium.be/fr/>